#### SUBSIDES-Suite.

#### DIMINUTION DES DEPENSES-Suite.

- M. J. D. Reid—Se plaint que l'on nomme des employés d'accise p'ayant pas passé les examens tandis que d'autres ayant satisfait aux examens, mais sans protection politique, ne sont pas nommés—1602; pour éluder la loi on nomme des sous-percepteurs qui remplissent les fonctions de préposés à l'accise—1602.
- Hon, Templeman—La politique du département est de ne pas nommer de préposés n'ayant pas passé les examens—1602; il faut quelquefois nommer des surnuméraires à la condition expresse qu'ils passeront les examens—1602; la loi permet de nommer des agents de surveillance n'ayant pas passé les examens—1603.
- M. J. D. Reid—La loi du service civil a été monstrueusement violée dans Ontario, par favoritisme—1604.

## FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALI-MENTAIRES.

- Hon. Templeman Toutes les falsifications sont punies, même si elles ne sont pas nocives—2680; le gouvernement va donner plus de publicité au bulletin du département contenant les noms des falsificateurs—2686.
- M. Fowler—Le meiller moyen serait de confisquer et de détruire toutes les marchandises falsifiées trouvées chez ··· marchand et de lui imposer l'amende—2686.
- M. Lake—Demande si la falsification du sufate de cuivre employé pour détruire le charbon du blé tombe sous l'action de la loi—2686; résolution de l'Association Agronomique de Saskatchewan—2686.
- M. Macpherson—Le sulfate de cuivre absolument pur n'est pas nécessaire—2687; les produits anglais de cette nature sont bons, ce sont les produits américains et allemands qui sont falsifiés—2687.

## INSPECTION DES BALANCES.

- M. Reid—Demande si les cultivateurs qui se servent de balances pour leur usage personnel sont tenus de les faire examiner—2666
- Hon. Templeman—Oui, s'il vendent un article au poids déterminé par cette balance —2667.
- M. Avery—Il n'y a aucun mal à forcer les cultivateurs à avoir des balances exactes et vérifiées—2667.
- M. Barr—Se plaint que les inspecteurs viennent trop souvent vérifier—2670.
- Hon. Templeman—Si après une visite dans un délai rapproché, l'inspecteur fait une autre visite, en raison d'une plainte, et si la balance est reconnue juste, l'inspecteur n'a droit à aucun honoraire—2670.
- Hon. Templeman—Lorsqu'il s'agit d'une inspection spéciale le propriétaire des balances et des poids supporte les frais de transport—2672; en cas d'inspection générale, c'est le gouvernement—2672.
- M. Reid—Demande quand sera mise en vigueur la loi relative aux compteurs d'eau —2672.
- Hon. Templeman—Gouvernement recherche le moyen d'opérer efficacement cette inspection—2672.

#### SUBSIDES-Suite.

## INSPECTION DES BUREAUX D'ACCISE.

- M. Daniel—Se plaint de la diminution de \$450,000 dans le revenu de l'accise—1605; le bureau de Montréal n'a pas été inspecté depuis 5 ans—1605.
- Hon. Templeman—La lettre du secrétaire du département, M. Himsworth, explique la diminution—1605; l'augmentation a repris—1605; la loi ne fixe pas d'intervalle pour les inspections—1605; le territoire dépendant du bureau de Montréal est très considérable à inspecter—1605.
- M. Monk—Ne croit pas justifiée la marque de confiance à laquelle sir W. Laurier attribue l'absence d'inspection du bureau de Montréal—1606; l'application au Canada de la loi du service civil devient démoralisante—1606; les Etats-Unis, grâce à l'initiative du président Cleveland, ont fait de grands progrès dans la réforme du service civil—1606; avant de voter un crédit pour couvrir les augmentations provenant du passage des examens, veut savoir si la ioi sera appliquée à l'avenir—1606.
- Hon. Templeman—Entend appliquer la loi scrupuleusement, si les temporaires ne passent pas les examens, ils sont renvoyés—1607; il y a environ 60 employés sur 400 ayant fait une moyenne de deux années de service et n'ayant pas passé les examens requis—1608; les chiffres exacts pour les recettes de l'accise sont: 1904, \$12,393,000; 1905, \$12,021,000, ce qui donne une forte augmentation—1609.
- M. Daniel—Ces chiffres na concordent pas avec ceux de l'auditeur général—1609.

# INSPECTION DU GAZ ET DE LA LUMIERE ELECTRIQUE.

- Hon. Templeman—L'inspection des compteurs électriques se fait tous les cinq ans —2674.
- M. Sproule—Le public se plaint surtout de la qualité et de l'intensité de la lumière —2674.
- Hon. Templeman—L'inspection de la lumière se fait tous les ans—2676; il n'existe pas de règlement à l'égard des lumières municipales placées dans les rues—2676.
- M. A. A. Wright—L'inspection des compteurs électriques ne se fait pas au domicile du client, elle se fait à Ottawa, on y envoie le compteur—2678.
- Hon. Templeman—Recettes de l'inspection électrique en 1905 en excèdent de \$22,200 sur dépenses—2678.

# SYSTEME METRIQUE.

Hon. Templeman—Les étalons distribués aux académies coûtent \$9 de prix d'achat —2674.

## TIMBRES POUR TABAC CANADIEN.

M. Monk—Se plaint que le ministre du Revenu de l'intérieur accapare généralement les réformes présentées par l'opposition et s'en fasse un titre de gloire—1611; rappelle qu'il a déjà demandé dans l'intérêt de la production du tabac canadien, l'abolition de la différence de couleur des tim-